

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

REGION DEPARTEMENT DE  
LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES  
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 26 NOVEMBRE 2018  
MEMBRES EN EXERCICE : 12  
MEMBRES PRESENTS : 09

DATE DE LA CONVOCATION : 15 NOVEMBRE 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-40

**OBJET** : Modification de la délibération n° CA-EAU-2016-06 portant  
« Délégations d'attributions du Conseil d'Administration au  
Directeur »

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, vingt-six novembre à quinze heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quinze novembre deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca		X	
M <sup>me</sup> CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis			X
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M. DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line			X

COURRIER ARRIVÉ LE :

18 JAN. 2019

SPREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur CUIRASSIER Jocelyn

Le Président

JLB

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;



**Vu** la délibération n°CA-EAU-2016-06 en date du 09 décembre 2016 portant délégations d'attributions du Conseil d'Administration au Directeur général ;

**Vu** la délibération n°CS 2016-11/51 du SIAEAG en date du 14 novembre 2016 portant désignation des membres du Conseil d'Administration de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, RéNoC-Eau ;

**Vu** la délibération n°CA-EAU-2017-006 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

**Vu** la délibération n°CA-EAU-2017-08 en date du 24 mars 2017 portant modification de la délibération CA-EAU-2016-06 délégations d'attributions du Conseil d'Administration au Directeur Général en date du 09 décembre 2016 ;

**Vu** la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017 portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

**Vu** les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

**CONSIDERANT** qu'en sa séance du 9 décembre 2016, le Conseil d'Administration de RéNoC-Eau a approuvé des délégations d'attributions au Directeur de la régie, selon plusieurs thématiques ;

**CONSIDERANT** que pour qui concerne la commande publique, le troisième point de l'article 1 de la délibération n°CA-EAU-2016-09, modifiée par la délibération CA-EAU-2017-08, est en contradiction avec le chapitre 6.2 des statuts des RéNoC ;

**CONSIDERANT** que le règlement intérieur qui a été proposé, clarifie la situation de la passation des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA).

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents ;

## **DECIDE**

**ARTICLE 1: DE MODIFIER** les délibérations n° CA-EAU-2016-06 et CA-EAU-2017-08 portant délégations d'attributions du Conseil d'Administration au Directeur en son troisième alinéa de l'article 1 comme suit :

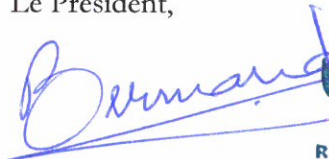
- Commande publique :
  - o Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics de travaux, les marchés de fournitures et de services, ainsi que les accords-cadres qui peuvent être passés selon la procédure adaptée, conformément aux lois et règlements en vigueur. Cette attribution concerne aussi les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**ARTICLE 2 :** Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,

Le Président,

  
Jean-Luc BERNARD

  
RÉGIES  
NORD CARAÏBES

**RéNoC-Eau**  
Rue du Docteur CHOVIÑO  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
Tél.: 05 90 24 83 56  
Siret : 824 342 216 00010



